



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
17 octobre 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1494 (2003) du Conseil de sécurité, en date du 30 juillet 2003, par laquelle le Conseil décidait de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 31 janvier 2004. Il décrit l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie) depuis mon précédent rapport, daté du 21 juillet 2003 (S/2003/751).

2. Ma Représentante spéciale pour la Géorgie, Mme Heidi Tagliavini, a continué de diriger la MONUG, et le général de division Kazi Ashfaq Ahmed (Bangladesh) est resté chef des observateurs militaires. Au 1er octobre 2003, la Mission comptait 117 observateurs militaires (voir annexe).

#### II. Processus politique

3. Au cours de la période considérée, la MONUG a continué de travailler sur les trois ensembles de questions – coopération économique, retour des réfugiés et des personnes déplacées, et questions politiques et de sécurité – considérées comme étant la clef de tout progrès du processus de paix, dans le cadre de la réunion de réflexion tenue par le Groupe des Amis sous la présidence de l'ONU en février (voir S/2003/412, par. 3). La Mission a aussi apporté ses connaissances spécialisées aux groupes de travail bilatéraux russo-géorgiens créés conformément aux accords auxquels étaient parvenus les Présidents de la Géorgie et de la Fédération de Russie en mars 2003 (voir S/2003/412, par. 5) pour aider à l'exécution des tâches énoncées par le Groupe des Amis. Fort utiles en elles-mêmes, toutes ces activités ont par ailleurs pour objectif ultime d'engager les parties géorgienne et abkhaze dans des négociations sérieuses au sujet d'un règlement politique global sur la base du document intitulé « Principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » et de sa lettre d'envoi (voir S/2002/88, par. 3).

4. Tout au long de la période considérée, ma Représentante spéciale s'est tenue en contact régulier avec les deux parties et avec les représentants du Groupe des Amis, tant à Tbilissi que dans leurs capitales respectives, pour faire avancer le processus de paix. À la fin de juillet, elle s'est réunie séparément à Genève et à New York avec les représentants de chacun des pays constituant le Groupe des Amis. Elle



s'est également entretenue à New York avec les pays qui fournissent des contingents. Au début d'octobre, elle a tenu des consultations à Moscou avec le Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour le conflit entre les parties géorgienne et abkhaze, le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères, Valery Lochtchinine.

5. Les 21 et 22 juillet, des représentants de haut niveau du Groupe des Amis ont tenu une deuxième réunion à Genève sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et avec la participation de ma Représentante spéciale pour évaluer les progrès réalisés sur ces questions, notamment les préparatifs pour le déploiement d'une composante Police civile de la MONUG et l'examen plus poussé de la question des garanties de sécurité. Ils ont formulé un certain nombre de propositions supplémentaires, visant en particulier à ce que ma Représentante spéciale étudie avec les parties la façon dont on pourrait organiser les dispositions administratives dans le district de Gali de façon à favoriser le retour dans la durée des réfugiés et des personnes déplacées.

6. Pour la première fois, des représentants des parties géorgienne et abkhaze ont assisté à une partie de la réunion, ce qui représente un progrès notable. Leur participation, apportée dans un esprit positif, a permis au Groupe des Amis de beaucoup mieux comprendre leurs préoccupations vitales. Les deux parties se sont engagées à coopérer davantage et ont convenu de se réunir de nouveau avec le Groupe des Amis vers la fin de l'année pour évaluer les progrès et étudier les mesures à prendre par la suite. Elles ont aussi accueilli favorablement la proposition d'une visite commune dans une région sortant d'un conflit afin d'étudier les pratiques optimales. La MONUG a donc pris les dispositions nécessaires pour organiser une visite en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo (Serbie-et-Monténégro) à la mi-octobre.

7. À la réunion, la partie géorgienne a souligné la nécessité actuelle de mesures visant à appuyer et à promouvoir le processus de retour dans le district de Gali, en particulier dans les domaines de la sécurité, de la protection des droits de l'homme et de la langue d'instruction, comme énoncé dans le rapport de la Mission conjointe d'évaluation de 2000 (voir S/2001/59, annexe II), la Déclaration et Programme d'action de Yalta de 2001 (S/2001/242, annexe; voir également S/2001/401, par. 6) et le rapport de la Mission d'évaluation de la sécurité de 2002 (S/2003/412, par. 16). Elle a souligné en particulier qu'il importait d'ouvrir à Gali une antenne du Bureau des Nations Unies chargé des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie). Comme mesure à long terme, la partie géorgienne a préconisé une administration intérimaire commune dans le district de Gali placée sous supervision internationale.

8. La partie abkhaze a souligné en particulier les préoccupations sécuritaires et la nécessité d'établir un mécanisme assurant la non-reprise des hostilités. Elle s'est déclarée disposée à aborder de manière constructive les questions humanitaires liées au retour des réfugiés et à envisager l'ouverture à Gali d'une antenne du Bureau des droits de l'homme, ainsi que la participation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à l'enregistrement des rapatriés, à condition que ces questions ne soient pas politisées. Les représentants abkhazes ont aussi exprimé un appui général aux décisions issues de la réunion de Yalta de 2001, et aux recommandations tant de la Mission conjointe d'évaluation que de la Mission d'évaluation de la sécurité.

9. Malgré ces signes d'engagement positif, la partie abkhaze a continué de refuser de recevoir le document sur la répartition des compétences et sa lettre d'envoi, et est de même restée hostile à l'inclusion de la question politique fondamentale du conflit dans tout cadre de négociation, se référant à sa déclaration unilatérale d'indépendance de 1999 (voir S/1999/1087, par. 7). L'impasse sur cette question fondamentale a amené le Parlement géorgien à adopter le 16 juillet une résolution demandant l'application des mesures de coercition prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

10. Ma Représentante spéciale, en consultation avec les deux parties et les représentants du Groupe des Amis basés à Tbilissi, a poursuivi les préparatifs d'une deuxième réunion sur les garanties de sécurité comme suite au dialogue engagé sur cette question en juillet (voir S/2003/751, par. 5). Concurrément, s'efforçant de faire face à la situation sécuritaire en détérioration dans la zone du conflit, en particulier dans le district de Gali, ma Représentante spéciale a convoqué une réunion extraordinaire de haut niveau sur les questions sécuritaires avec la participation des deux parties et de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants. Un protocole a été signé, comportant, entre autres, des dispositions concernant la coopération entre les parties et les mesures à prendre immédiatement pour mettre fin aux activités criminelles, quel que soit leur caractère, qui ont un grave impact sur la situation sécuritaire; l'échange d'informations sur ces crimes; et un engagement visant à assurer que les auteurs d'actes criminels seront traduits en justice. Dans ce protocole, les parties se sont aussi engagées à coopérer avec la composante Police civile de la Mission, qui doit être mise en place prochainement (voir par. 24) et ont convenu de se réunir en décembre pour examiner l'efficacité des mécanismes de sécurité en place.

11. Conformément aux accords de Sotchi (voir S/2003/412, par. 5), le 31 juillet, le groupe de travail bilatéral russo-géorgien sur le retour des réfugiés et des personnes déplacées a tenu sa deuxième réunion à Tbilissi (voir S/2003/751, par. 4). La MONUG et des représentants du bureau de Tbilissi du HCR ont beaucoup contribué au débat, en particulier en ce qui concerne les normes internationales concernant le retour dans la sécurité et la dignité. La partie géorgienne a continué d'insister sur l'établissement d'une administration intérimaire commune dans le district de Gali, placée sous supervision internationale. La partie russe a souligné toutefois qu'une telle proposition ne serait pas acceptable à la partie abkhaze qui, pour le moment, ne participe pas à ce groupe de travail.

12. La MONUG a été entravée dans ses efforts par des événements survenus tant à Soukhomi qu'à Tbilissi. Le 30 septembre, la partie abkhaze a célébré le dixième anniversaire de la prise de Soukhomi en tant que « fête de l'indépendance ». Tbilissi a marqué cette journée comme une journée de deuil pour les victimes de l'affrontement armé de 1992/93. La veille de cet anniversaire, ma Représentante spéciale a appelé les deux parties à s'abstenir d'actes susceptibles de déstabiliser la situation et d'entraver le processus de paix. Pendant la période considérée, la partie géorgienne a continué de protester contre la campagne organisée par les Abkhazes pour obtenir la nationalité russe; la réouverture d'une liaison maritime entre Sotchi et Soukhomi, outre la liaison ferroviaire entre ces deux villes; le courant d'investissements privés, essentiellement russes; et la signature par la partie abkhaze d'accords de coopération avec des unités administratives russes en septembre. La partie abkhaze, de son côté, continuait de s'inquiéter de la rhétorique

militante de certains hommes politiques géorgiens laissant entendre qu'une solution militaire du conflit n'était pas exclue.

13. Lors de la réunion au sommet qu'ils ont tenue le 19 septembre, les chefs d'État des pays de la Communauté d'États indépendants ont adopté une déclaration réaffirmant leur engagement à ne pas appuyer de régimes sécessionnistes, et à ne pas engager d'opérations économiques ni de contacts officiels avec la partie abkhaze sans le consentement des autorités géorgiennes, comme indiqué dans les documents adoptés par le Conseil des chefs d'État de la CEI en 1995 et 1996.

### **III. Activités opérationnelles**

14. Les observateurs militaires de la MONUG ont continué de s'acquitter des tâches dont ils sont chargés en effectuant des patrouilles terrestres quotidiennes dans les secteurs de Gali et de Zugdidi. Les patrouilles dans la vallée de la Kodori restent suspendues depuis la prise en otage de quatre membres du personnel de la MONUG le 5 juin 2003. La MONUG a terminé son enquête sur l'incident, et envisage à présent de reprendre les patrouilles, sous réserve de l'application de mesures de sécurité plus rigoureuses et d'un engagement avéré des autorités géorgiennes à assurer la sécurité des membres de la MONUG. Les patrouilles aériennes restent également suspendues du fait des préoccupations actuelles en matière de sécurité. Les vols administratifs se sont poursuivis dans des couloirs aériens spécialement désignés au-dessus de la mer Noire. Les procédures de sécurité des patrouilles d'observateurs dans le district de Gali ont été renforcées au vu des préparatifs des célébrations abkhazes du 30 septembre.

15. Deux violations de l'Accord de Moscou de 1994 (S/1994/583 et Corr.1, annexe I) ont été signalées. Le 23 juillet, un convoi de la Garde nationale géorgienne, transportant 30 militaires munis d'armes personnelles, a traversé la zone de sécurité pour se rendre à Mestia, près de la frontière entre la Géorgie et la Fédération de Russie. La MONUG a soulevé la question de cette violation auprès des autorités géorgiennes et a demandé à la Garde nationale d'emprunter un autre itinéraire à l'avenir. Mais le convoi a repris la même route pour revenir à Tbilissi le 29 juillet. La MONUG a déposé une protestation. Par ailleurs, le 26 août, les forces armées géorgiennes ont mené des manoeuvres militaires communes dans la zone d'entraînement de Kulevi, qui se trouve en partie dans la zone d'armement limité. Le personnel et le matériel militaire – introduit dans la zone d'armement limité en violation de l'Accord de Moscou de 1994 – ont été retirés après que la MONUG ait protesté auprès des autorités géorgiennes.

16. Le groupe d'enquête quadripartite a continué d'enquêter sur les cas de violence, avec la participation active de toutes les parties. Il enquête actuellement sur sept cas.

17. Les deux parties, le chef des observateurs militaires et le commandement de la force de maintien de la paix de la CEI ont continué de tenir des réunions quadripartites hebdomadaires pour examiner les problèmes prioritaires, en particulier ceux touchant la sécurité. En fournissant une tribune de discussion de ces problèmes, et en les renvoyant le cas échéant au groupe d'enquête quadripartite, ces réunions ont joué un rôle important pour ce qui est de désamorcer les tensions et de promouvoir la compréhension et la coopération entre les parties. Tout récemment, la MONUG a utilisé ces réunions – outre les autres tribunes de consultation

appropriées – pour exhorter les parties à s’abstenir d’actes de violence lors des célébrations abkhazes du 30 septembre et des élections qui doivent se tenir prochainement en Géorgie.

### **Vallée de la Kodori**

18. Ayant suspendu ses propres patrouilles, la MONUG s’est fondée sur les rapports de la force de maintien de la paix de la CEI et des parties pour connaître les détails de la situation dans la vallée de la Kodori. Selon ces rapports corroboratifs, la situation dans la vallée est restée calme, sans incident sérieux, tout au long de la période considérée. Les parties étaient toujours en désaccord au sujet de la légalité de la présence d’éléments dans la haute vallée, la partie abkhaze soutenant que ces éléments étaient des troupes, et que leur présence dans la vallée constituait donc une violation de l’Accord de Moscou de 1994, alors que pour la partie géorgienne, il s’agissait de gardes frontière et de réservistes locaux dont l’Accord n’interdisait pas la présence.

### **Secteur de Gali**

19. Dans l’ensemble, la MONUG estimait que la situation dans le secteur de Gali avait généralement été calme mais instable, avec plusieurs périodes de montée de tension, souvent associées à de violentes attaques contre la population locale. Pendant la période considérée, 10 personnes ont été tuées au cours de six incidents distincts; il y a aussi eu 3 enlèvements, 14 vols qualifiés et 6 fusillades. L’incident le plus notable a été une embuscade au cours de laquelle quatre douaniers de facto abkhazes ont été tués et trois autres blessés près du village de Tagiloni, à proximité de la ligne de cessez-le-feu dans le district de Gali, le 4 août. Un mois plus tard, les 5 et 6 septembre, des douaniers de facto abkhazes ont été accusés de voies de fait sur des résidents de Tagiloni. Le groupe d’enquête quadripartite a déterminé que ces voies de fait avaient effectivement été commises, et les autorités abkhazes ont promis de prendre des mesures disciplinaires lorsque les responsables auraient été identifiés.

20. Ailleurs dans le district de Gali, un pêcheur a été tué et deux autres pris en otage le 30 juillet (ils ont été par la suite relâchés indemnes); une femme de 55 ans a été tuée au cours d’un cambriolage et deux jeunes hommes ont été trouvés morts dans la partie inférieure de Gali le 11 août; en outre, une mine antichars a été trouvée sur le bord de la route près de la ligne de cessez-le-feu et enlevée plus tard le 3 septembre. Les militaires abkhazes et les forces de maintien de la paix de la CEI, qui sont déployés à des points de contrôle séparés dans le district de Gali, ont signalé avoir essuyé des coups de feu les 11 et 13 septembre respectivement; aucun des deux incidents n’a fait de victimes, et dans les deux cas les tireurs se sont enfuis lorsque les militaires ont riposté. Les efforts déployés par les forces de l’ordre locales dans le district de Gali pour lutter contre l’activité criminelle – notamment quatre perquisitions menées dans les parties supérieure et inférieure du district de Gali – ont continué d’être fructueux dans l’ensemble.

## **Secteur de Zugdidi**

21. La plupart des incidents survenus dans le secteur de Zugdidi, considéré comme généralement calme par les observateurs de la MONUG, étaient le fait de résidents locaux protestant contre le manque de services et d'infrastructure. Il y a eu deux manifestations et l'établissement de deux barrages devant le quartier général de la Mission à Zugdidi par des résidents locaux protestant contre les coupures de courant. Le 19 août, les résidents du village de Darcheli ont stoppé une patrouille de la MONUG pour protester contre le fait que les autorités n'avaient pas réparé les routes locales, dont la plupart sont en très mauvais état. Cette question a été portée à l'attention des autorités géorgiennes, qui ont été priées de prendre les mesures appropriées pour garantir la sécurité et la liberté de mouvement du personnel et des patrouilles de la MONUG. Il y a aussi eu d'autres incidents concernant la sécurité, mais pas autant que dans le secteur de Gali : trois meurtres, trois enlèvements et huit vols qualifiés ont été signalés. Lors d'un grave incident, un soldat de la force de maintien de la paix de la CEI a été enlevé par des inconnus dans le marché de Zugdidi le 27 septembre. Il a été relâché le 30 septembre, à la suite d'une opération de la force en question. Le Ministre géorgien des affaires étrangères a protesté contre les actions unilatérales de la force de maintien de la paix de la CEI. D'après les chefs des services de maintien de l'ordre locaux, si la tendance des années précédentes se poursuit, la criminalité augmentera probablement à mesure que la saison des moissons avancera.

22. Lors d'un autre incident, survenu à Tbilissi le 25 septembre, des assaillants inconnus ont grièvement blessé par balle Zurab Lakerbaia, le Secrétaire exécutif de la Commission de coordination géorgienne/abkhaze, qui travaille en coopération étroite avec la MONUG dans le cadre des mécanismes établis par le Conseil de coordination dirigé par l'ONU. Les autorités géorgiennes ont ouvert l'enquête sur cet incident.

## **IV. Coopération avec les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants**

23. La MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont poursuivi leur étroite collaboration, tant au niveau des quartiers généraux qu'à celui des secteurs. Des réunions périodiques du personnel au niveau des relations de travail viennent compléter les contacts fréquents entre le chef des observateurs militaires et le commandement de la force de maintien de la paix de la CEI.

## **V. Maintien de l'ordre**

24. Après que le Conseil de sécurité ait approuvé l'adjonction à la MONUG de 20 policiers civils internationaux pour renforcer la capacité de la Mission d'exécuter son mandat, des mesures ont été prises pour sélectionner un premier groupe de policiers devant être déployé en octobre 2003 (S/2003/751, par. 19). On travaille également à identifier et déployer les autres membres de la composante Police civile. Une fois déployés, les 20 policiers civils s'emploieront à conseiller les responsables civils et militaires de la MONUG sur les questions de maintien de l'ordre; à coordonner et faciliter l'assistance en matière de formation et

d'équipement des organismes de maintien de l'ordre locaux; à conseiller et à encadrer les forces de l'ordre locales, et à leur assurer une formation en cours d'emploi; et à faciliter la coopération de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu grâce à des activités conjointes et à une formation en cours d'emploi.

## **VI. Situation humanitaire et droits de l'homme**

25. La situation précaire en matière de droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) s'est détériorée après que des douaniers de facto abkhazes aient été tués près de la ligne de cessez-le-feu le 4 août et que des résidents locaux de la même région aient été passés à tabac un mois plus tard (voir par. 19 ci-dessus). Il a aussi été fait état d'autres cas d'attaque ou de harcèlement de résidents locaux par des Abkhazes en uniforme dans le district de Gali. De même, des mauvais traitements ont été signalés au centre de détention provisoire de Gali. Le Bureau des Nations Unies chargé des droits de l'homme à Soukhoumi a renforcé sa présence dans le district de Gali et s'y trouve désormais en moyenne deux à trois jours par semaine. Mais le fait que cette présence n'est pas permanente continue d'entraver les efforts visant à faire connaître et respecter les principes relatifs aux droits de l'homme, ce qui souligne l'importance d'ouvrir une antenne du Bureau à Gali. Des spécialistes des droits de l'homme continuent d'offrir des services consultatifs à la population locale. Nombre de personnes se rendant au Bureau se plaignent de la perte de leurs droits de propriété.

26. Les organisations humanitaires internationales et les organisations non gouvernementales continuent de fournir des secours en vivres, en services médicaux et en matière d'infrastructure à ceux qui en ont le plus besoin. Halo Trust a poursuivi ses activités de déminage et de sensibilisation au danger des mines. La MONUG a achevé 11 projets à impact rapide visant à améliorer la situation des personnes déplacées ainsi qu'à réparer les routes et les ponts de manière à faciliter la tâche de ses patrouilles. Le HCR, en coopération avec les autorités locales et les communautés bénéficiaires, a continué de remettre en état l'infrastructure de l'enseignement locale en travaillant à la réparation de 10 bâtiments scolaires en Abkhazie (Géorgie), dont six dans le district de Gali. Plus de 1 500 écoliers devraient bénéficier des activités que mène actuellement le HCR dans la région, venant s'ajouter aux quelque 13 800 ayant bénéficié des projets de remise en état des écoles exécutés par le HCR en 2001 et 2002. Le HCR a aussi continué à apporter une assistance alimentaire et non alimentaire à plus de 270 personnes vulnérables et âgées à Soukhoumi. Un crédit supplémentaire de 2,2 millions d'euros ouvert par l'Office humanitaire de la Communauté européenne en septembre permettra de poursuivre les programmes visant à améliorer la sécurité alimentaire de familles vulnérables des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. Ces programmes sont exécutés par l'organisation non gouvernementale espagnole Acción Contra el Hambre (ACH) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). L'ACH a également choisi d'exécuter le projet du Programme alimentaire mondial « Vivres contre travail », qui vise à mobiliser la communauté et à améliorer la sécurité alimentaire de 13 500 familles vulnérables grâce à la remise en état du potentiel agricole, projet financé par un organisme suisse, la Direction du développement et de la coopération pour le développement communautaire. Première Urgence, ONG française financée par l'organisme suisse, a continué d'améliorer la qualité de certains logements individuels et collectifs. Le Fonds de développement des Nations

Unies pour la femme a continué de travailler en coopération avec des ONG locales en Abkhazie (Géorgie) pour promouvoir les rôles, les responsabilités et les droits des femmes.

## **VII. Questions relatives à l'appui**

27. La MONUG a revu en profondeur ses procédures de sécurité au lendemain de l'attaque contre le bureau central des Nations Unies en Iraq. De nouvelles mesures de sécurité ont aussi été mises en place lors des préparatifs des célébrations abkhazes du 30 septembre et des élections qui doivent se tenir prochainement en Géorgie. La construction de l'ensemble de bureaux conteneurisés dans le complexe de la MONUG à Soukhoumi, qui renforce la sécurité du périmètre, est presque terminée, et tous les bureaux sauf un y ont été réinstallés.

## **VIII. Aspects financiers**

28. Par sa résolution 57/333 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé de répartir entre les États Membres un montant brut de 32 092 900 dollars, à raison de 2 674 408 dollars par mois, pour le financement de la MONUG pendant la période du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004. Les dépenses afférentes à la composante Police civile additionnelle déployée à la MONUG, comme indiqué au paragraphe 24 ci-dessus, seraient couvertes par les crédits approuvés dans le budget pour la période du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004.

29. Au 31 août 2003, les contributions au compte spécial de la MONUG non encore acquittées s'élevaient à 20,8 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix à cette date s'élevaient à 1,5 milliard de dollars.

## **IX. Observations**

30. La période considérée a été marquée par les efforts déterminés déployés par la Mission pour faire avancer l'application des propositions et des accords issus des réunions de réflexion de Genève et du Sommet de Sotchi. La présence des deux parties, pour la première fois, à la réunion de réflexion de haut niveau présidée par l'ONU qui s'est tenue en juillet représente un fait nouveau positif dans le processus de paix. Elle montre que les parties sont prêtes à engager un dialogue constructif sur les domaines de préoccupation essentiels. Bien que la question politique fondamentale – le statut futur de l'Abkhazie au sein de l'État géorgien – n'ait pas été abordée quant au fond, la partie abkhaze a montré certains signes positifs de son engagement en faveur du processus de paix en participant à la réunion de haut niveau à Genève, en engageant un réel dialogue avec la partie géorgienne et le Groupe des Amis sur la question des garanties de sécurité et en acceptant les recommandations de la mission d'évaluation de la sécurité de 2002. Je me félicite de l'engagement qu'ont pris les deux parties de participer de nouveau aux délibérations du Groupe des Amis et d'aider à élaborer d'autres mesures qui déboucheront en fin de compte sur un règlement politique global.

31. Il importe de ne pas laisser perdre l'élan acquis depuis février. Avec l'appui de la MONUG et du HCR, les parties devraient continuer à progresser sur les questions du retour, entre autres, sur la base de l'accord quadripartite de 1994 sur le retour librement consenti (S/1994/397, annexe II) et travailler sérieusement à faire avancer l'application des recommandations de la Mission conjointe d'évaluation relatives au district de Gali. Les deux parties, en particulier la partie abkhaze, devraient coopérer sans réserve à la réalisation des recommandations formulées par la Mission d'évaluation de la sécurité, notamment en ce qui concerne la coopération avec la composante Police civile de la MONUG et l'ouverture à Gali d'une antenne du Bureau chargé des droits de l'homme, ce qui aidera à instaurer les conditions sécuritaires voulues pour le retour des réfugiés et des personnes déplacés dans la durée, dans la sécurité et dans la dignité.

32. J'ai tout espoir que la coopération pratique sur des questions d'intérêt commun contribuera encore à instaurer un climat de confiance entre les parties. Toutefois, pour obtenir une stabilité et une sécurité à long terme, il faudra ultimement aborder la question politique au coeur du conflit. Le document sur la répartition des compétences, qui a le plein appui de tous les membres du Groupe des Amis et du Conseil de sécurité, représente une base utile pour ces négociations ainsi qu'une plate-forme utilisable pour répondre aux préoccupations légitimes des deux parties. La partie abkhaze devrait revoir sérieusement sa position négative sur cette question, et j'engage vivement les deux parties, en particulier la partie abkhaze, à engager un dialogue constructif sur le problème essentiel au coeur du conflit.

33. La sécurité du personnel de la MONUG demeure une préoccupation de premier plan. Le fait qu'aucun des auteurs des actes criminels visant le personnel de la MONUG, notamment ceux qui ont abattu un hélicoptère de la MONUG en 2001, n'ait jamais été identifié ou traduit en justice, n'est pas acceptable. Malheureusement, la partie abkhaze continue de refuser aux autorités géorgiennes l'accès à l'endroit où l'hélicoptère s'est écrasé, ce qui empêche l'achèvement de l'enquête sur cet incident. Je rappelle une fois de plus aux deux parties qu'il leur incombe d'assurer à tout moment la sûreté et la sécurité du personnel de la MONUG, et je leur demande instamment de renforcer leur coopération dans ce domaine.

34. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à Mme Tagliavini, ma Représentante spéciale, à Rosa Otunbayeva, son adjointe, et au général de division Ashfaq, chef des observateurs militaires, pour les efforts déterminés et ardues qu'ils déploient pour aider les parties à travailler à un règlement durable du conflit en Abkhazie (Géorgie). Leurs efforts, leur dévouement et leur conduite éclairée continuent de leur valoir le respect des deux parties et à assurer que la MONUG demeure une mission dynamique et efficace. Je salue de même tous les hommes et les femmes de la MONUG pour le dévouement et le courage dont ils font preuve constamment dans l'exécution de leurs fonctions, dans des conditions difficiles et souvent dangereuses.

## Annexe

### Pays fournissant des observateurs militaires (au 1er octobre 2003)

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie . . . . .	3
Allemagne . . . . .	11
Autriche . . . . .	2
Bangladesh . . . . .	9 <sup>a</sup>
Danemark . . . . .	6
Égypte . . . . .	3
États-Unis d'Amérique . . . . .	2
Fédération de Russie . . . . .	3
France . . . . .	3
Grèce . . . . .	5
Hongrie . . . . .	7
Indonésie . . . . .	4
Jordanie . . . . .	7
Pakistan . . . . .	9
Pologne . . . . .	4
République de Corée . . . . .	7
République tchèque . . . . .	5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	7
Suède . . . . .	3
Suisse . . . . .	4
Turquie . . . . .	5
Ukraine . . . . .	5
Uruguay . . . . .	3
<b>Total . . . . .</b>	<b>117</b>

<sup>a</sup> Y compris le chef des observateurs militaires.

